

# Liste des pièces à fournir : CNI

Présence du demandeur obligatoire

Merci de présenter les originaux des documents + les photocopies\*

- Faire la Pré-demande sur le site ANTS.FR à imprimer pour le jour du RDV.
- Copie intégrale acte de naissance – de 3 mois pour le 1<sup>er</sup> titre sécurisé /titre périmé + 5 ans/ modification.
- 1 justificatif de domicile réglementaire de - 1 an (ex : facture Edf, téléphone, eau, avis d'imposition...)
- 2 photos identiques *en couleur*, aux normes en vigueur – de 6 mois non découpées
- Ancienne carte nationale d'identité
- Passeport
- Majeur sous tutelle/curatelle : jugement complet + présence du tuteur avec sa pièce d'identité ou carte pro

POUR LES PERSONNES HEBERGÉES : joindre les documents mentionnés dans cette rubrique :

- 1 Certificat d'hébergement + Pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité
- 1 Justificatif de domicile réglementaire de l'hébergeur de – 1 an (ex : facture Edf, Téléphone, eau...)

En cas de VOL OU PERTE : joindre les documents mentionnés dans cette rubrique

- Déclaration de vol établie par la gendarmerie ou la police nationale / la perte : police nationale
- 1 pièce officielle avec photo (permis de conduire, passeport...) ou Attestation de non possession de pièce officielle avec photographie
- 25 € en Timbres (bureau de tabac/ en ligne sur le site internet des impôts.gouv ou ANTS)

\*Cas particulier pour un duplicata pour perte : si vous vous présentez sans déclaration de perte lors du dépôt du dossier nous établirons ensemble lors du RDV la déclaration.

POUR LES MINEURS : Important : le mineur doit être présent et accompagné du titulaire de l'autorité parentale.

Cas 1) Parents mariés : Pièce d'identité du parent présent en cours de validité.

Cas 2) Parents non mariés, divorcés ou pacsés : joindre les documents en fonction de votre cas.

- Pièce d'identité en cours de validité du parent présent au dépôt + autorisation et CNI de l'autre parent.

Jugement de divorce complet **ou** Jugement relatif à la résidence de l'enfant complet **SI** garde alternée pièce d'identité en cours de validité des 2 parents + justificatif de domicile réglementaire de - 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau...) de chaque parent.

Sans jugement / Pacs: Justificatif de domicile réglementaire de – 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau...) aux noms des 2 parents **ou** Attestation manuscrite fixant la résidence de l'enfant chez l'un des parents accompagnée du justificatif de domicile du parent concerné daté de moins de 1 an et joindre le titre d'identité sécurisé en cours de validité des 2 parents